

# Le chasseur Bigourdan

Lettre d'information de la Fédération des Chasseurs 65



## DERNIERE MINUTE

Un arrêté ministériel, daté du 1er février 2018, modifie les statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs.

Ces statuts, obligatoires, devront être adoptés lors de notre prochaine Assemblée Générale du 13 avril 2018. Ils prévoient notamment une modification du mode d'élection des administrateurs.

C'est désormais au scrutin de liste que les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour une période de six ans. Les membres sortants sont toujours rééligibles et sera élue la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix, tout panachage étant interdit.



## Dans ce numéro :

<b>Côté Fédération :</b> Assemblée Générale et permis de chasser	P 2
<b>Côté Communication :</b> Concours photos et trophées « chasse durable »	P 2
<b>Côté Migrateurs :</b> les années se suivent mais ne se ressemblent pas	P 3
<b>Côté Juridique :</b> Modérateurs de son / Chasse du sanglier en temps de neige / GPS	P 4
<b>Côté Région :</b> Via Fauna / CIFF	P 5
<b>Côté Grand gibier :</b> Valorisation de la venaison	P 6
<b>Côté Grand gibier :</b> Opération mouflons	P 7
<b>Côté Pratique :</b> Formations permis 2018	P 7
<b>Côté Education :</b> Naturobus	P 7

## Lettre d'infos Mars 2018



## 2017 : bécasses et sangliers au tableau

Malgré l'épisode de grippe aviaire qui avait touché notre département à l'automne 2016, la saison de chasse à la palombe avait été exceptionnelle.

La saison 2017/2018 aura été différente. Les palombes, en nombre dans le nord du département, se sont faites plus rares en hivernage dans tout l'est et le sud de la Bigorre.

Par contre, entendu de la bouche de nombreux bécassiers, la mordorée, elle, était bel et bien au rendez-vous cette année, et ce, dès le début du mois de novembre.

La neige, à l'heure en montagne pour une fois, et les conditions climatiques favorables aux mouvements migratoires ont poussé de nombreux oiseaux vers nos territoires.

La sécheresse dans le sud-est a également pu jouer pour les oiseaux à la recherche de terrains plus accueillants pour planter le bec !

S'agissant des sangliers, ils ont répondu présents... et en nombre.

Malgré un tableau qui se dessine pour être « record », malgré une pression de chasse et des efforts conséquents sur l'ensemble du département, la population de suidés ne semble pas fléchir. Je ne vous cache pas que la situation du grand gibier (notamment cerfs et sangliers) dans certaines zones préoccupe beaucoup votre Fédération.

Maîtriser les populations de grand gibier reste un défi majeur pour la chasse en France. Il faut être conscient qu'en la matière, il est beaucoup plus compliqué de gérer l'abondance que la pénurie. La quasi-totalité des moyens légaux et possibles ont été offerts aux chasseurs pour prélever.

Aujourd'hui, nous avons demandé à nouveau que les colliers GPS pour les chiens puissent être légalisés en action de chasse. Cette demande devrait être à l'ordre du jour du prochain Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage et croyez bien que je me battrais pour faire aboutir ce dossier.

Chacun d'entre nous doit également faire le nécessaire pour remotiver les détenteurs d'un permis qui ont choisi de faire « une pause », mais aussi les agriculteurs et éleveurs qui subissent des dégâts. Je l'ai dit à plusieurs : s'adresser aux chasseurs de sangliers en disant « allons-y » portera toujours plus que l'habituel « allez-y » !

Aujourd'hui, il manque parfois des effectifs dans certaines équipes et il est du rôle de chacun de s'investir.

Votre Fédération, dans le cadre du programme « TEMPOCHASSE », propose d'aider les équipes à s'étoffer... si elles le souhaitent. Le temps est venu pour certains de penser et de voir la chasse autrement. C'est en s'ouvrant et en se groupant que nous serons plus efficaces, sachant que les pouvoirs publics doivent garder à l'esprit que la chasse, même si elle est aujourd'hui en charge de véritables missions de service public, demeure un loisir, une passion, un véritable art de vivre pour bon nombre d'entre nous.

Je souhaite terminer cet éditorial sur une note positive : à l'heure où j'écris ces lignes, notre nombre de permis annuel est identique à celui de l'an dernier.

L'avenir de la chasse passe aussi par le maintien de ses effectifs.

Notre Assemblée Générale se tiendra le vendredi 13 avril à la CCI de TARBES. Je vous y attends.

Bien à vous en Saint Hubert.

Jean-Marc DELCASSO

Crédits photos dans ce numéro : J. NAVARRO (p1), S. LARDOS (p1), CCI 65 (p2), R. SASSUS (p4), C. RINGEVAL (p4), Stalon ® (p4), Garmin ® (p4), P. BRUSSOLO (p5), St Hubert Club Lourdais (p6), FDC 81 (p7) - Autres photos FDC 65



## Côté Fédération

### Assemblée Générale de la Fédération

Elle se déroulera le vendredi 13 avril 2018 à 18h00 dans l'amphithéâtre de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de TARBES**.

Comme l'an passé, un buffet dînatoire sera proposé à l'issue des travaux (sur inscription avec participation de 5 euros par personne).

Cinq réunions de pays cynégétiques ont été effectuées fin février / début mars à ANDREST, SADOURNIN, TARBES (2) et BIZOUS.

Conformément aux statuts, tous les adhérents ont été convoqués par voie de presse.



### Examen du permis de chasser : les résultats 2017



Au cours de l'année 2017, votre Fédération a organisé, comme l'année précédente, six sessions à l'examen pour la délivrance du permis de chasser. 255 candidats se sont présentés et 201 ont été reçus, soit près de 80% de réussite. Plus de 100 journées de formateurs, dont 80% passées au Centre de Formation de CAPVERN ont encore été nécessaires pour dispenser l'enseignement requis avant le passage de l'examen. Quatre techniciens et un bénévole prennent en charge les candidats tout au long de l'année.

## Côté Communication

### Photos des adhérents : Bravo à tous les participants !

Le petit concours photo lancé l'an passé auprès de l'ensemble des chasseurs a porté ses fruits ! Plusieurs adhérents ont décidé de nous adresser leurs plus beaux clichés afin de pouvoir illustrer, tant notre calendrier que nos diverses publications dont « Le Chasseur Bigourdan ». Outre leur utilisation sur les divers supports, et c'est bien là la meilleure reconnaissance, tous se sont vu envoyer un exemplaire du calendrier 2018. Merci donc à tous les participants, et surtout bravo !

Pour 2018, nous invitons donc à nouveau tous nos chasseurs à nous adresser encore plus de clichés, et à ainsi faire partager à tous, les moments inoubliables qu'ils ont réussi à immortaliser.

*Rappel : les photos envoyées doivent avoir une résolution assez élevée afin de pouvoir être exploitées sans « pixellisation » et, bien évidemment, être libres de droits.*



### Trophées « Chasse durable »

Après l'association « Amicale de Barousse » l'an passé, le trophée « Occitanie - Chasse Durable », qui vise à récompenser les associations qui s'engagent dans une « chasse durable », accueillante et conviviale, mettant en avant les valeurs de la chasse tout en tenant compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, c'est l'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc des Hautes-Pyrénées qui s'est vu récompenser.



Cette association, présidée par Sébastien DELLAC, travaille sur le développement, la promotion, la formation et l'éducation à un mode de chasse tout à la fois ancestral et moderne.

Présente dans toutes les manifestations afin de faire découvrir et essayer aux jeunes (et aux moins jeunes !) la pratique de l'arc, elle participe également à la Formation Obligatoire dispensée par la Fédération aux chasseurs désirant s'initier à cette discipline.

*Photo : Ferdinand JAoul (Conseiller Régional), Michel GUILLEMIN (Administrateur FDC65), Jean-Pierre GAILLARD (FRC Occitanie), Sébastien DELLAC et Jérémie TROÏETTO (Association Chasseurs à l'Arc)*



## Côté Migrateurs

### Palombes : Les années se suivent mais ne se ressemblent pas

On s'habitue très vite à l'opulence... Le problème, c'est que l'opulence est comme la migration : imprévisible, quoique... L'an dernier, nous avons connu un hivernage exceptionnel caractérisé par une abondance d'oiseaux durant tout l'hiver sur la quasi-totalité du département (ce qui est loin d'être fréquent).

Cette année, après une migration en demi-teinte qui a soigneusement évité de rentrer dans les vallées, l'hivernage s'est caractérisé par un nombre d'oiseaux réduit (estimation d'une baisse des deux tiers des effectifs des hivernants par rapport à l'hiver 2016-2017) et très localisé. Le plus souvent, les palombes ont été très mobiles, se déplaçant en groupes importants. Seules les installations situées à proximité des principaux dortoirs ont réalisé des prélèvements réguliers.



Avec maintenant un certain recul, on peut affirmer que la présence des oiseaux est directement liée à la disponibilité alimentaire et, dans une moindre mesure, à la présence de zones de repos. Cette année, la fructification forestière a été, chez nous, très faible pour les hêtres (notamment par rapport aux deux dernières années) et excellente, mais localisée, pour les chênes - avec toutefois des glands qui se sont mal conservés en raison de vers et de champignons).

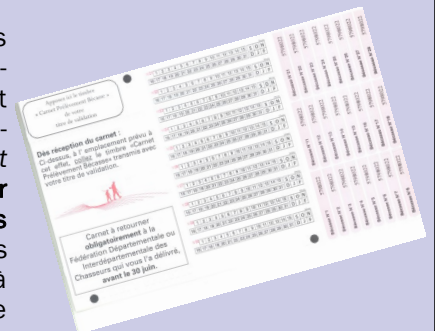
Il est également à noter que les enfouissements des résidus de maïs, après récolte, ou la mise en place d'inter-cultures demandés par l'Europe sont un frein à la fréquentation des oiseaux. Espérons que les dérogations qui font actuellement l'objet de propositions par les instances cynégétiques régionales soient acceptées pour assurer dans l'avenir un hivernage pérenne.

**Dernière minute** : comme il y a trois ans, l'hivernage semble surtout avoir concerné des départements plus au nord tel que la Dordogne où l'abondance de la glandée semble avoir stoppé la descente d'un fort contingent d'oiseaux jusqu'à nos contrées.

### Carnet de prélèvement bécasse : Pensez à le retourner !



La saison de chasse est terminée. Nous vous rappelons que le retour à la Fédération de votre carnet de prélèvement bécasse est obligatoire. Si la date inscrite dessus est celle du 30 juin - c'est un carnet national, elle a été fixée par le Préfet, dans le département des Hautes-Pyrénées, au 15 mars... Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté ministériel, aucun carnet ne peut être délivré au chasseur n'ayant pas rendu le précédent.



### Côté Communication... encore !

#### Télévision : La Fédération des Hautes-Pyrénées à l'honneur sur Seasons

C'est notre Fédération qui a été choisie par le réalisateur Thomas BOUNOURE pour un reportage de 52 mn intitulé « Au cœur d'une Fédération ».

Service technique, service administratif et élus ont été suivis dans leurs différentes missions durant un an.

Des comptages de gibier aux expertises de dégâts en passant par les formations ou les validations des permis de chasser notamment, ce reportage vous permettra de suivre l'activité fédérale au quotidien.

La diffusion devrait avoir lieu lors du 1er semestre 2018.



## Côté Juridique

### Modérateurs de son : ils sont désormais autorisés

Le bruit courait depuis quelque temps, les avis divergeaient parfois mais la décision a été prise.

L'arrêté du 2 janvier 2018 paru au Journal Officiel du 23 janvier 2018 et modifiant l'arrêté du 1er août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement,

**autorise désormais pour la chasse et la destruction des espèces nuisibles l'utilisation des modérateurs de son.**



Vulgairement appelés « silencieux », alors qu'ils ne le sont pas vraiment (*sauf dans certains vieux films policiers aux savoureux dialogues d'Audiard*), ces modérateurs de son permettent de réduire les risques de traumatismes auditifs des chasseurs et sont de nature à améliorer l'acceptabilité de nos pratiques dans certaines zones, ou à certaines périodes. On estime en effet à 20 décibels l'atténuation du bruit grâce à ces réducteurs.

Pour la chasse à l'approche du grand gibier, par exemple, son utilisation peut être intéressante. En effet, et à la condition d'avoir « ciblé » son arme avec le modérateur, la longueur plus importante du canon équipé sera bien moins gênante que sur une arme que l'on utiliserait en battue sur un animal en pleine course.

**Attention cependant, si la tentation d'utiliser des munitions subsoniques pour réduire au maximum la détonation est tentante, celles qui ne développent pas 1 KiloJoule (1000 joules) à 100 mètres sont interdites pour le tir des ongulés (sanglier, cerf, chevreuil, isard et mouflon).**

Les fabricants proposent en effet des munitions subsoniques dans plusieurs calibres utilisés pour la chasse du grand gibier tel que le 30.06 par exemple. Ainsi, on va trouver dans le commerce des balles de type Hornady de 220 grains, soit 14,83 g, en calibre 30.06. Seul « hic », celles-ci ne développent « que » 659 joules à 100 mètres. Leur utilisation est donc interdite.

N'oubliez pas non plus que la puissance d'arrêt d'une balle est primordiale afin de tuer net un animal et d'éviter des blessures.

### Contentieux : chasse individuelle du sanglier en temps de neige

Le Tribunal Administratif de PAU a rendu, le 08 février 2018, sa décision relative au contentieux précité.

Rappel des faits : lors de l'Assemblée Générale de la Fédération, le 15 avril 2016, le vœu de pouvoir chasser le sanglier individuellement par temps de neige avait été émis par une société. Rejetée par l'Assemblée Générale, cette proposition n'avait donc pas été soumise à Madame la Préfète.

Mécontents, les chasseurs à l'origine de ce vœu avaient alors attaqué l'Arrêté Préfectoral devant le Tribunal Administratif de PAU. La Fédération, fidèle à la décision de son AG, était intervenue en défense de Madame la Préfète.

Le Tribunal, après avoir étudié les arguments et motivations des deux parties a rejeté la requête déposée par l'Association Communale de chasse.

Si, sur le fond, chacun peut avoir un avis sur la question de la chasse individuelle du sanglier en temps de neige, il était inadmissible pour la Fédération qu'une décision de son Assemblée Générale, votée à une très large majorité, puisse être remise en cause par la minorité déçue.

Aussi, c'est logiquement que nous avons demandé à notre avocat, Maître Charles LA-GIER, du barreau de LYON, d'intervenir en notre nom aux côtés de Madame la Préfète.



### Colliers GPS

Le Conseil National de la Chasse et de la Faune sauvage, réuni le 25 octobre 2017 à PARIS, a retiré au dernier moment de l'ordre du jour le projet d'arrêté ministériel relatif aux dispositifs de localisation des chiens. La FNC avait pourtant présenté un texte très consensuel sur ce sujet, soutenu par de nombreuses fédérations (dont la nôtre !), mais aussi par des associations spécialisées telles que l'AFACCC.

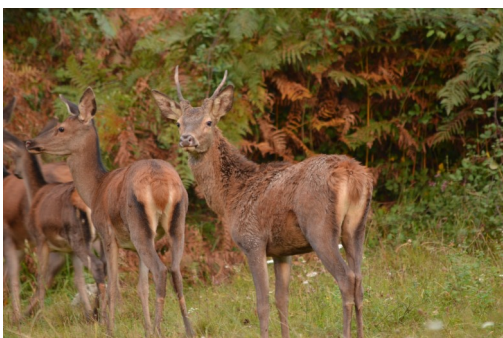


## Côté Région

### Via Fauna : Connaissances sur l'interaction entre les infrastructures linéaires de transport et les continuités écologiques



Le projet Via Fauna, conduit par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs et près de 40 partenaires techniques, bénéficie de financements de l'Union Européenne et de la Région Occitanie pour un montant de 201 713,75 euros dont 126 071,09 euros du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et 75 642,65 euros de la Région.



Ce projet régional propose de conduire des actions en faveur de l'amélioration de la connaissance sur les interactions entre les Infrastructures Linéaires de Transport existantes et les continuités écologiques terrestres.

Il s'inscrit donc dans la stratégie d'amélioration des connaissances sur les continuités écologiques du Schéma Régional de Cohérence Écologique et s'attache à répondre aux enjeux spécifiques de cette stratégie.

Il a pour objectifs :

- D'améliorer les connaissances régionales sur les ILT existantes.
- De développer des méthodologies partagées entre les gestionnaires

d'ILT et les gestionnaires de la faune sauvage, en s'appuyant sur des experts scientifiques.

- De proposer des outils de suivi et d'évaluation à l'ensemble des partenaires.
- De sensibiliser les réseaux d'acteurs.
- De préconiser et tester des mesures alternatives de réduction des ruptures de continuités écologiques.



Dans le département des Hautes-Pyrénées, le secteur test choisi est celui de la D 929, entre Lannemezan et Sarrancolin, sur lequel plusieurs obstacles artificiels (canal de la Neste et voie rapide de contournement de La Barthe de Neste notamment)

ont été identifiés.

### CIFF: Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques

Ce dossier, déposé en juin 2017, a été validé en commission par le Conseil Régional d'Occitanie au mois d'octobre.

Dans le département, ce projet concerne quatre axes principaux : la réhabilitation de prairies naturelles, les ouvertures de milieux, les jachères faune sauvage et les plantations de haies.

Cette année (photos), des ouvertures de milieux ont notamment été réalisées sur le massif du Bazès, et plus particulièrement sur la commune de Ferrières. Cette zone se trouve sur le Piémont Central pyrénéen. Les grand-tétras et les perdrix grises fréquentent, tout au long de l'année, ce site. On y trouve des zones de nidification ainsi que des zones d'hivernage.



Sur ce site, nous avons défini une zone d'environ 16 hectares, située en bordure du bois, avec un taux de fermeture de l'ordre de 90%. A la fin des travaux, nous avons ramené ce taux à 60%, soit près de 5 hectares de broyés.

Côté haies, 21 contrats représentant plus de 3 kilomètres linéaires ont été subventionnés dans le département. Ces haies sont implantées prioritairement dans les zones agricoles intensives.

Ce sont des lieux propices pour le petit gibier sédentaire de plaine tels que faisans, perdrix ou lièvres.



## Côté Grand gibier

### Valorisation de la venaison : C'est parti !



Depuis quelque temps déjà, nous évoquions le projet de mise en place d'une filière de valorisation de la venaison. C'est désormais chose faite !

En effet, face à l'augmentation des populations et des prélèvements de grand gibier, de plus en plus d'associations de chasse souhaitent pouvoir partager et valoriser « leurs excédents de venaison » dans une filière qui soit respectueuse des règles sanitaires et de traçabilité.

Au fil des dernières saisons, nous avons constaté que beaucoup de chasseurs peinaient à consommer ou à partager intégralement la totalité de leurs prélèvements de grands gibiers, tant auprès de leur famille que dans le cercle de leurs amis.

Si la filière « Tempo chasse » avec l'accueil pratiqué par de nombreuses sociétés de chasse a permis d'écouler une petite partie du grand gibier, dit « sur pied », auprès de chasseurs extérieurs à notre département, il en va tout autrement de la venaison proprement dite.

Soucieuse du respect des conditions d'hygiène, de la santé publique et de la valorisation de cette filière, votre fédération propose donc aux sociétés de chasse de pouvoir partager et valoriser ces « excédents » en toute tranquillité pour elles-mêmes, mais surtout en toute sécurité pour le consommateur.

Le produit généré pour les associations pourra principalement servir à la modernisation de leurs locaux de chasse, mais également pour réaliser ou acquérir des équipements nécessaires au stockage et traitement du gibier. Afin d'évaluer ce dispositif et ses incidences réelles, nous avons procédé à une première saison « test » sur un secteur géographique prédéterminé.

Sur une période courant de novembre 2017 à février 2018, la récolte des animaux a débuté auprès des sociétés de chasse volontaires.

Prélevés en fin de semaine conformément au cahier des charges, les animaux, juste éviscérés, ont été déposés dans des chambres froides préalablement agréées. Les carcasses ont ensuite été collectées le mardi par l'entreprise SAJOUS, puis immédiatement transportées vers un abattoir pour y être contrôlées par les services vétérinaires. Elles sont travaillées et valorisées dans les ateliers de Pierre SAJOUS à BEAUCENS par la suite.

Sur cette campagne « test », 125 animaux ont été mis dans le circuit, dont 80 % de grands cervidés.



#### Et demain ?

Lors des prochaines saisons, la filière va se développer sur l'ensemble du département. Progressivement, des chambres froides collectives de stockage seront mises en place.

Parallèlement, des formations adaptées pour les chasseurs doivent être dispensées.

### Tempo-chasse & venaison : un nouveau technicien

Le Conseil d'Administration de la Fédération a décidé d'embaucher en Contrat à Durée Déterminée pour une année un nouveau technicien.

Après sélection et entretien, c'est Théo AGUILERA qui a été choisi.

Titulaire d'un BTS Gestion et Protection de la Nature, Théo vient de terminer un Service Civique de 8 mois à la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales, son département d'origine, où il était chargé des dossiers « Accueil des chasseurs » et « Valorisation de la venaison »...

L'expérience acquise auprès de nos collègues catalans devrait nous permettre de faire avancer positivement ce dossier auquel ont déjà été consacrées de nombreuses heures de travail. Bienvenue Théo !



Permettre que le « fruit de la cueillette des chasseurs » soit à la disposition des consommateurs, avec la garantie de trouver un produit local, naturel et sauvage, est un autre objectif de la filière.

La venaison, prête à consommer, est commercialisée sous la marque « Gibier de Chasse des Pyrénées, Chasseurs de France ».



## Côté Grand Gibier

### Mouflon : Amélioration qualitative de la population du Pic du Jer



Le mouflon est une espèce qui a été introduite avec succès sur le massif du Pibeste-Estibète en 1978. Vingt ans après, en 1998, afin de répondre à la demande de la société de chasse de Lourdes, en accord avec celle de Jarret, une opération d'introduction sur le Pic du Jer était lancée. Cet autre massif, de même nature, est seulement séparé du reste du chaînon par le Gave et des routes empêchant une expansion naturelle.

Entre les années 1999 et 2001, 13 animaux, capturés sur le territoire de la société de chasse de Viger, ont ainsi été relâchés sur le Pic du Jer. Ce nouveau noyau de population a prospéré depuis l'opération. Néanmoins, et afin d'assurer une meilleure diversité génétique indispensable à la viabilité, à long terme, de toute population animale (*ne pouvant, dans ce cas de figure, être naturellement assurée du fait de son isolement géographique*),

nous devons procéder à un nouveau lâcher. Quatre femelles ont été reprises dans une population du Gard (deux brebis et leurs agnelles) fin décembre et début janvier. Afin de pouvoir les identifier, les femelles adultes ont été équipées de colliers optiques et les jeunes (dont la croissance n'est pas terminée) de marques auriculaires. Les animaux sont restés confinés 48 h, dans l'attente des résultats des analyses sanitaires, puis ont été lâchés sur le Pic du Jer. Actuellement, les suivis menés montrent qu'ils se sont bien acclimatés et ont rejoint des groupes déjà constitués par leurs congénères locaux.

Photos : second lâcher d'animaux en janvier 2018



## Côté Éducation à l'environnement

### Un nouvel outil régional : le Naturobus



Imaginé et initié par nos collègues de la Fédération des Chasseurs du Tarn, le Naturobus est un outil à la fois modulable, innovant et attractif pour découvrir la biodiversité locale. Intégré dans un projet régional, plusieurs versions du Naturobus ont été créées : la version plaine, la version causse et la version montagne.

C'est d'ailleurs cette dernière qui a été présentée lors du dernier salon agricole. Elus et personnels fédéraux en ont fait bon usage lors des visites, tant des écoliers et collégiens que du grand public.



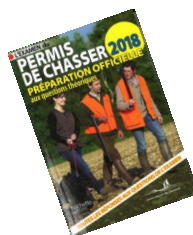
## Côté Pratique

### Permis de chasser : Formations 2018



Les dates limites de réception des dossiers pour l'inscription à l'examen du permis de chasser sont les suivantes :

- Vendredi 25 mai (3ème session)
- Vendredi 06 juillet (4ème session)
- Vendredi 10 août (5ème session)
- Vendredi 31 août (6ème session)



Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

18, Boulevard du 8 mai 1945 - BP 90542

65005 TARBES CEDEX

Tél. : 05.62.34.53.01

Fax : 05.62.93.11.59

Courriel : [contact@fdc65.com](mailto:contact@fdc65.com)

Site internet : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr>





# VITICULTURE

## La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage




#ProduitEnOccitanie

### L'OCCITANIE, 1<sup>RE</sup> RÉGION VITICOLE DE FRANCE\*

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée cultive la plus grande superficie viticole au monde pour les appellations d'origine (273 000 hectares de vignes), qui dessinent harmonieusement les paysages. La grande diversité des terroirs régionaux nous offre une carte des vins riche et variée : rouges, blancs, rosés, muscats, vins doux naturels qui sont exportés dans le monde entier et font de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée la première région exportatrice française.

\* En superficie, pour les vins sous appellation d'origine (IGP et AOP)

 @occitanie | [laregion.fr](http://laregion.fr)



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée